

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/11/2015

Date de la convocation:
03/11/2015
Date d'affichage:
04/11/2015

L' an 2015 et le 9 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : NICASTRO Gérard, SUSS Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SCHLOSSER Charles à Mme DESCHLER Annie

Excusé(s) : M. THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 150.2015
Vote : A la majorité
Pour : 25
Contre : 1
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

150.2015 : Maison rurale de l'Outre-Forêt : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent d'accueil.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 137.2008 en date du 03/11/2008 créant un poste permanent d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 15,38/35^{ème},

Vu la délibération du conseil communautaire n° 012.2010 en date du 15/03/2010 modifiant les heures de travail des agents d'accueil à la MROF, et passant la quotité hebdomadaire de travail de 15,38/35^{ème} à 19/35^{ème},

Vu l'arrêté de recrutement de M. Brigitte KRAUS,

Considérant l'avis favorable du comité technique, rendu en séance du 31/08/2015,

Considérant l'avis favorable de l'agent concerné, exprimé par courrier en date du 25/06/2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, trois abstentions, décide :

- **De valider la modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'accueil à la MROF, pourvu par Mme Brigitte KRAUS, de 19/35^e à 27,5/35^e,**
- **De demander au président de procéder aux modifications correspondantes dans l'arrêté d'embauche de l'agent concerné.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/11/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
18/11/2015

